

# Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

**PALATINE PLANETE**

Identifiant d'entité juridique :

969500WUKPP2QU5PXF94

## Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 89,50% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Palatine Planète a promu des caractéristiques environnementales et sociales sur la période.

La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales est publiée ci-dessous en date de chaque fin de trimestre.

**○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son univers d'investissement a été la suivante :

	Fonds					Univers d'investissement				
	T1	T2	T3	T4	Moyenne	T1	T2	T3	T4	Moyenne
Note ESG (sur 20)	12,04	11,85	12,04	11,93	<b>11,97</b>	11,86	11,03	11,03	11,26	<b>11,29</b>
Contribution ODD3 (de -1 à +1)	0,41	0,43	0,42	0,40	<b>0,41</b>	0,42	0,42	0,42	0,43	<b>0,42</b>
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,35	0,35	0,37	0,38	<b>0,36</b>	0,33	0,30	0,30	0,32	<b>0,31</b>
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,56	0,57	0,55	0,52	<b>0,55</b>	0,48	0,46	0,46	0,46	<b>0,46</b>
Contribution ODD9 (de -1 à +1)*	0,46	0,46	0,47	0,46	<b>0,46</b>	0,36	0,28	0,28	0,29	<b>0,30</b>
Couverture de l'ODD9	99,82%	98,47%	98,54%	98,11%	<b>98,74%</b>	99,92%	99,89%	99,89%	99,96%	<b>99,91%</b>
Contribution ODD11 (de -1 à +1)	0,49	0,49	0,49	0,48	<b>0,49</b>	0,47	0,39	0,39	0,38	<b>0,41</b>
Contribution ODD13 (de -1 à +1)*	0,48	0,48	0,48	0,43	<b>0,47</b>	0,39	0,34	0,34	0,36	<b>0,36</b>
Couverture de l'ODD13	99,82%	98,47%	98,54%	98,11%	<b>98,74%</b>	99,92%	99,89%	99,89%	99,96%	<b>99,91%</b>

\*Indicateurs de surperformance du Label ISR.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	Moyenne 2022 2 T	Moyenne 2023 4 T	Moyenne 2024 4 T
Note ESG (sur 20)	12,12	12,20	11,97
Contribution ODD9 (de -1 à +1)	0,37	0,40	0,46
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,44	0,45	0,47

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds Palatine Planète avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable environnementaux
- 3- Privilégier les sociétés ayant de bonnes pratiques de gouvernance.

Résultat sur la période 2024 (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des NU	100,00%	98,59%	98,54%	98,11%	98,81%
Pourcentage de valeurs investies respectant le DNSH	85,56%	84,05%	92,76%	94,77%	89,29%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	7 095,14	99,96%
	Émissions de GES de niveau 2	2 365,41	99,96%
	Émissions de GES de niveau 3	165 547,26	99,96%
	Émissions totales de GES	175 007,81	99,96%
2. Empreinte carbone		1 593,56	99,96%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		1 822,77	99,97%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,20	99,94%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	0,54	99,96%
	Production	0,07	99,96%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	0,15	100,00%
	Nace B	0,21	100,00%
	Nace C	0,43	99,98%
	Nace D	1,47	100,00%
	Nace E	0,97	100,00%
	Nace F	0,13	100,00%
	Nace G	0,76	100,00%
	Nace H	0,07	100,00%
	Nace L	0,14	40,62%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		0,08	97,61%
8. Rejets dans l'eau		0,09	98,77%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		4,98	99,96%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		-	100,00%

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	-	99,96%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,09	97,28%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	0,42	99,95%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	-	100,00%
<b>Souverains</b>		
15. Intensité de GES		
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		
<b>Immobiliers</b>		
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		
<b>Additionnels - Tableau 2 &amp; 3</b>		
II.2. Émissions de polluants atmosphériques	0,28	99,96%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,02%	99,93%

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?**

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait à travers différents indicateurs.

Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des NU ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 86,33% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 99,98% des sociétés investies au sein de Palatine Planète ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Notation ESG : La note ESG moyenne est 11,97/20.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 89,29%.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Liste des principaux investissements du produit financier au cours de la période :

Principaux investissements	Secteurs	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie	8,61%	Pays Bas
SAP	Technologie	4,95%	Allemagne
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	4,67%	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	4,31%	France
BUREAU VERITAS	Industrie	4,03%	France
IBERDROLA	Services aux collectivités	3,55%	Espagne
SPIE	Industrie	3,36%	France
VINCI	Industrie	3,00%	France
PRYSMIAN	Industrie	2,96%	Italie
KERRY GROUP A	Consommation de base	2,72%	Irlande
MICHELIN	Consommation discrétionnaire	2,70%	France
AIR LIQUIDE	Matériel	2,59%	France
SYMRISE	Matériel	2,57%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2024 au 31/12/2024



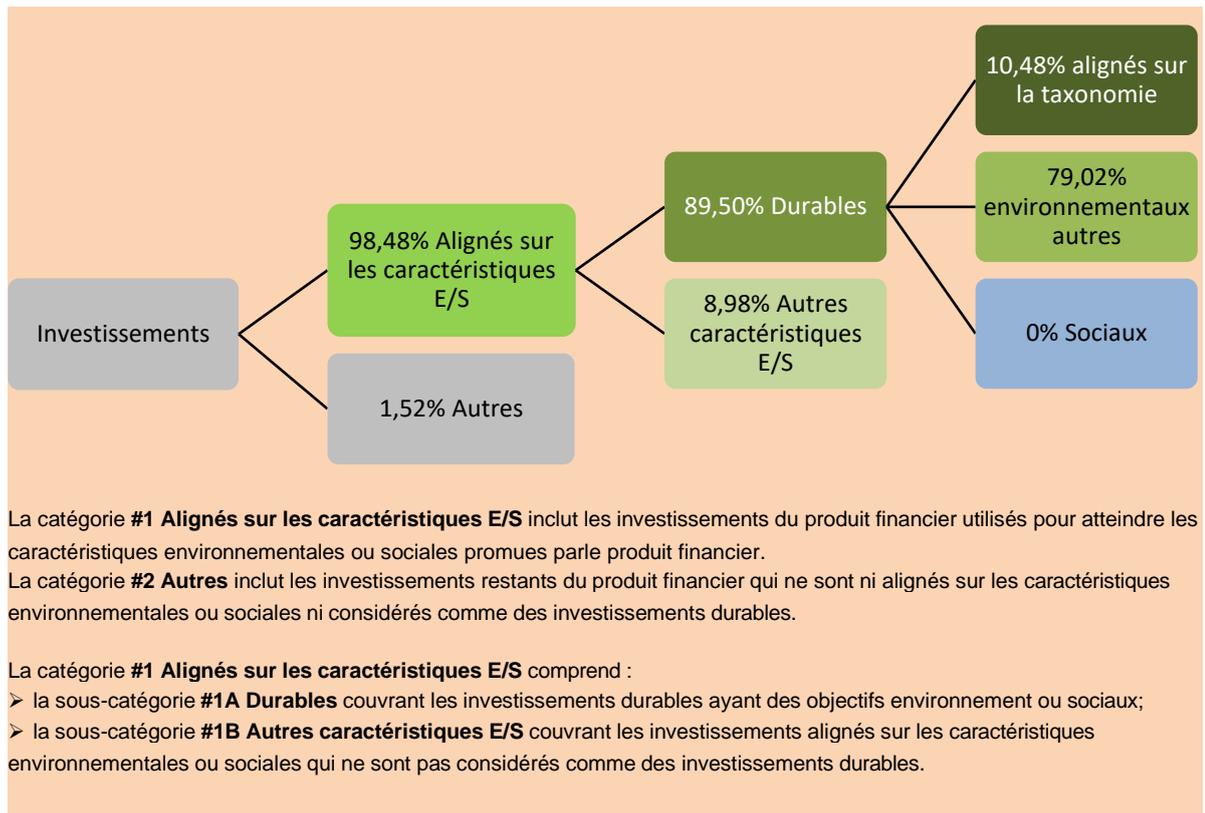
**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

Le produit financier a investi en moyenne 89,50% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Industrie
- Technologie
- Services aux collectivités
- Santé
- Matériel
- Consommation discrétionnaire
- Energie
- Consommation de base



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

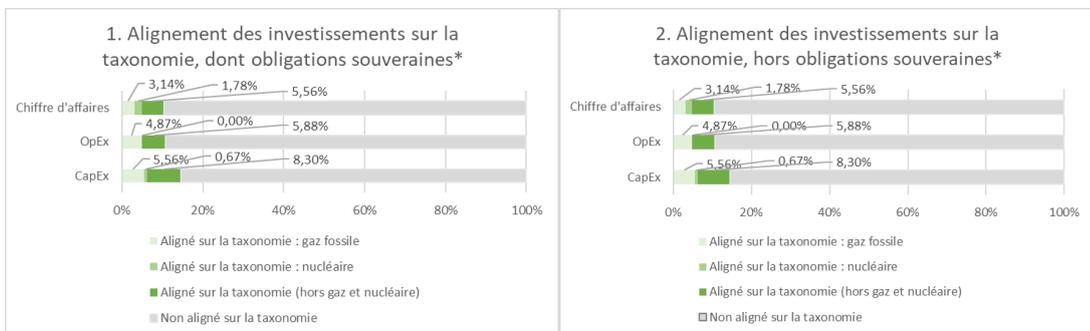
Ce produit financier entend réaliser une part d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Types d'activités	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	Moyenne
Activités habilitantes	5,43%	5,04%	4,69%	3,59%	4,69%
Activités transitoires	0,55%	0,21%	0,22%	0,13%	0,28%

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

% d'alignement taxonomie	31/12/2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024
Chiffre d'affaires	2,41%	15,27%	10,48%
OpEx	1,45%	12,56%	10,76%
CapEx	1,51%	17,03%	14,54%

L'augmentation significative du pourcentage d'alignement entre 2022 et 2023 s'explique tant par l'amélioration de la prise en compte de ces données dans la gestion que par une meilleure disponibilité des données. La baisse entre 2023 et 2024 est liée à une différence d'exposition sectorielle.

○ **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Environnement (hors taxonomie)	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	Moyenne périodes
Investissements durables	70,88%	71,94%	84,60%	88,68%	79,02%

○ **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.

○ **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont 1,52% de liquidités et d'OPCVM.

○ **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** : 89,29% des investissements respectaient le DNSH selon Palatine AM.
- **Filtre notation ESG** :
  - 100,00% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion d'au moins 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
  - Note ESG moyenne sur la période de 11,97/20, supérieure à celle de l'univers d'investissement thématique qui est de 11,29/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** :
  - 98,81% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nation Unies.
  - Le fonds affiche une contribution moyenne aux ODD 9 et 13 supérieure à celle de son univers d'investissement thématique.

  
Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.





Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

*En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.